Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

**Dust Free** 

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS000424\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS000424\_20160112

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Dust Free** (FOOD PROCESSING SAFE®)

Aérosol

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants de précision

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**CRC Industries Europe byba** Touwslagerstraat 1 9240 Zele

**Belgium** 

Tel.: +32(0)52/45.60.11 Fax.: +32(0)52/45.00.34 E-mail: hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTR. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

**Dust Free** 

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS000424\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS000424\_20160112

### Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique: Aérosol, catégorie 3

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Le classement est basé sur méthode de calcul. Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul. Environnement: Non-classifié Le classement est basé sur méthode de calcul.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Mention d'avertissement:	Attention
Mention(s) de danger:	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants.
	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P336 : Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées.
	P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
Informations additionnelles s les dangers:	sur Eviter le contact avec la peau et les yeux, contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.
ies uangers.	Contient 7 % en masse de composants inflammables.
	Contient des gaz à effet de serre: HFC-134a
	la quantité, exprimée en poids et en équivalent CO2, de gaz à effet de serre fluorés contenue dans le produit depend du volume de l'emballage: voyez sur l'étiquette.
	PRP du mélange: voyez 12.6

# 2.3. Autres dangers

Pas de renseignements disponibles

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

### 3.2. Mélanges



### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

produit: Ref.Nr.:

**Dust Free** 

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0

BDS000424\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS000424\_20160112

	d'enregistrement			%	danger	danger	
tetrafluoroethane	01-2119459374-33	811-97- 2	212-377- 0	75- 100	Press. Gas	H280	В
oxyde de diméthyle; éther méthylique	01-2119472128-37	115-10- 6	204-065- 8	5-10	Flam. Gas 1, Press. Gas	H220,H280	А
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travai							
B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail							

<sup>(\*</sup> Explication des phrases: chapitre 16)

# SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux.	de l'eau et consulter un spécialiste
Contact avec la peau :	En cas de contact avec le liquide, refroidir les parties atteintes avec de l'eau, ensuite enlever soigneusement les vêtements et laver avec du savon et de l'eau Consulter un médecin
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud.
Ingestion ·	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si

possible lui montrer l'étiquette)

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Non connu.
Contact avec la peau :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.
Contact avec les yeux :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si
	possible lui montrer l'étiquette)
	Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C. Forme des produits de décomposition dangereux



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0 **Dust Free** produit:

Ref.Nr.: BDS000424\_2\_20170629 (FR) Remplace: BDS000424\_20160112

CO,CO2

HF peut se former en cas d'incendie

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Permettre l'évaporation du produit

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

**Dust Free** 

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS000424\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS000424\_20160112

Nettoyants de précision

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse		-	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	VME	1910 mg/m3
tetrafluoroethane	811-97-2	VME	1000 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Protection individuelle: Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les

> yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

Masque air comprimé.

(air comprimé) Protection respiratoire recommandée:

la peau et les mains : Pour éviter tout contact accidentel avec le produit, portez des gants résistants

> aux produits chimiques (norme EN 374). Vous pouvez également utiliser des gants jetables à condition de les changer dès la première éclaboussure.

Dans tous les cas, manipulez et utilisez le produit conformément aux normes

d'hygiène en vigueur dans l'industrie. Gants isolants Gants recommandés:

Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166. les yeux :

Contrôles d'exposition liés à la Éviter le rejet dans l'environnement. protection de l'environnement:

Protection liée à l'exposition du consommateur :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)



# Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0 **Dust Free** produit:

Ref.Nr.: BDS000424\_2\_20170629 (FR) Remplace: BDS000424\_20160112

Gaz liquifié. Aspect : état physique : couleur: Incolore.

odeur: Odeur perceptible. pH: Non applicable. Point/intervalle d'ébullition : Non connu. Point d'éclair : Aucun(e) Vitesse d'évaporation : Non applicable. Limites d'explosion : limite

Non connu. supérieure : limite inférieure : Non connu. Pression de vapeur : Non connu.

Densité relative : 1.139 g/cm³ (à 20°C). Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

Auto-inflammabilité : > 200 °C

### 9.2. Autres informations

COV = composés organiques 1140 g/l volatils

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

### 10.4. Conditions à éviter

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Eviter surchauffage

# 10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

CO.CO2

HF peut se former en cas d'incendie



### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

**Dust Free** 

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS000424\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS000424\_20160112

# **SECTION 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

toxicité aiguë:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
corrosion cutanée/irritation cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
lésions oculaires graves/irritation oculaire:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
sensibilisation respiratoire ou cutanée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
mutagénicité sur les cellules germinales:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
cancérogénicité:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité pour la reproduction:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée:	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
danger par aspiration	compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation :	L'inhalation des vapeurs peut provoquer nausee, maux de tete et		
	etourdissement		
Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion		
Contact avec la peau :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.		
Contact avec les veux :	Contact avec le produit liquide peut donner des symptômes de gelure.		

# Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	LC50 inhal.rat	309 mg/l
tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 inhal.rat	567000 ppm

# SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Non-classifié



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

**Dust Free** 

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0

produit: Ref.Nr.:

BDS000424\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS000424\_20160112

### Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	IC50 algues	154.9 mg/l
		LC50 poisson	4.1 mg/l
		EC50 daphnie	4.4 mg/l
tetrafluoroethane	811-97-2	LC50 poisson	450 mg/l
		EC50 daphnie	980 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas de données expérimentales disponibles

PRP (potentiel de réchauffement

planétaire):

(calculé conformément à l?annexe IV du Règlement(UE) No 517/2014 relatif

aux gaz à effet de serre fluorés)

# SECTION 13: Considérations relatives à l'éimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute

précaution d'usage.

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un

centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et

nationale

# SECTION 14: Informations relatives au transport



Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du produit:

**Dust Free** 

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0

Ref.Nr.:

BDS000424\_2\_20170629 (FR)

Remplace: BDS000424\_20160112

### 14.1. Numéro ONU

Numéro UN: 1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**AÉROSOLS** Nom d'expédition:

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: ADR/RID - Code de classification:5A

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour Non l'environnement: IMDG - Polluant marine No IATA/ICAO - Dangereux pour Non l'environnement:

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (E) IMDG - Ems: F-D, S-U IATA/ICAO - PAX: 203 IATA/ICAO - CAO 203

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

# SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Données nationales (FR) France



### Règlement (CE) n o 1907/2006 Art.31

Nom du

Date de création/révision 29.06.17 Version : 4.0 **Dust Free** produit:

Ref.Nr.: BDS000424\_2\_20170629 (FR) Remplace: BDS000424\_20160112

Maladies professionnelles: Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel tableau n°:

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

### SECTION 16: Autres informations

\*Explication des mentions de H220: Gaz extrêmement inflammable. danger: H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. REVISIONS DANS LE Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008 CHAPITRE: 8.2. Contrôles de l'exposition VME = valeurs limites de moyenne d'exposition acronyms and synonyms: VLE = valeurs limites d?exposition (de court terme) COV = composés organiques volatils PBT = persistant bioaccumulative toxic vPvB = very persitant very bioaccumulative

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

